



Giulia Soldan, Raphael Contel, Alessandro Chechi

Avril 2012

## Affaire 13 objets archéologiques – Italie et Boston Museum of Fine Arts

*Italy/Italie – Boston Museum of Fine Arts – Archaeological object/objet archéologique – Post 1970 restitution claims/demandes de restitution post 1970 – Negotiation/négociation – Settlement agreement/accord transactionnel – Procedural issue/limites procédurales – Illicit excavation/fouille illicite – Illicit exportation/exportation illicite – Conditional restitution/Restitution sous condition – Cultural cooperation/coopération culturelle – Loan/prêt*

*Entre 1971 et 1999, le Boston Museum of Fine Arts (Boston MFA) a acquis un certain nombre d'objets archéologiques. L'Italie soupçonnait que ces objets provenaient de fouilles illicites sur le territoire italien et qu'elles avaient fait l'objet d'une exportation illicite. Les éléments de preuve présentés lors des procès contre Giacomo Medici, trafiquant d'art, et Marion True, l'ancienne conservatrice du Getty Museum, ont permis au gouvernement italien d'être en position de force pour négocier un accord de restitution avec le Boston MFA, qui a été conclu en septembre 2006.*

*I. Historique de l'affaire; II. Processus de résolution; III. Problème en droit; IV. Résolution du litige; V. Commentaire; VI. Sources.*

CENTRE DU DROIT DE L'ART – UNIVERSITÉ DE GENÈVE

PLATEFORME ARTHEMIS

[art-adr@unige.ch](mailto:art-adr@unige.ch) – <https://unige.ch/art-adr>

Ce matériel est protégé par le droit d'auteur.

## I. Historique de l'affaire

### Demandes de restitution post 1970

- **Entre 1971 et 1999**, le Boston Museum of Fine Arts (Boston MFA) a acquis plusieurs objets archéologiques par l'intermédiaire de différents marchands d'art et de galeries. Certaines antiquités ont notamment été acquises par le biais du marchand d'art américain Robert Hecht. Ce dernier est mis en accusation en 2005 par le procureur devant le Tribunal pénal de Rome, aux côtés de Marion True, l'ancienne conservatrice du Getty Museum, pour avoir procédé à des transactions d'œuvres issues de fouilles illicites.<sup>1</sup>
- L'une des acquisitions du musée est la statue de Vibia Sabina, l'épouse de l'Empereur Hadrien, initialement située à Tivoli, dans la villa d'Hadrien.<sup>2</sup> Cette statue, dont le propriétaire était le marchand d'art suisse Fritz Bürki, est acquise par l'intermédiaire de M. Hecht. Le portrait de Sabina ferait partie d'une collection "appartenant à une famille aristocratique et se trouvant en Bavière". Cette légende rappelle les légendes anonymes du type : "Propriétaire : homme" que l'on voit si souvent dans les catalogues de vente. Étant donné que cette œuvre apparaît dans l'archive de photos Polaroid de Giacomo Medici (voir ci-dessous), un trafiquant d'art italien, cette *légende* est indéniablement fautive.<sup>3</sup>
- Le **13 septembre 1995**, les forces de police italiennes et suisses perquisitionnent le local de M. Medici aux Ports francs de Genève. Elles découvrent des preuves confirmant que M. Medici est en étroite relation avec de célèbres *tombaroli* (pilleurs de sites archéologiques), marchands d'art et musées.<sup>4</sup> Le **local de M. Medici** renferme des vases, des statues, des bronzes, des fresques, des mosaïques et des milliers de photos et de documents. Des photos, principalement des Polaroid, sont décrites comme les preuves irréfutables<sup>5</sup> qui ont permis d'identifier les objets revendiqués par l'Italie et de prouver l'origine illicite d'un certain nombre d'antiquités situées dans des musées à travers le monde. Certaines photos représentent la statue de Sabina recouverte de terre. Des photos Polaroid de deux poteries des Pouilles, d'une amphore et d'un loutrophore sont également saisies.
- La perquisition menée au local de M. Medici révèle le « système Medici » impliquant un réseau allant des *tombaroli* aux collectionneurs et aux musées en passant par M. Medici et M. Hecht. Les procès de Giacomo Medici et de Marion True et Robert Hecht à Rome ont permis aux autorités italiennes d'identifier des antiquités issues de pillages de sites archéologiques.<sup>6</sup>
- **2006**: Des négociations entre le ministère italien de la culture et le Boston MFA sont engagées : deux réunions ont lieu à Rome en **mai et en juillet 2006**.
- **Septembre 2006**: Un accord est conclu.

<sup>1</sup> David Gill et Christopher Chippindale, "From Boston to Rome: Reflections on Returning Antiquities." *International Journal of Cultural Property* 13 (2006): 313.

<sup>2</sup> Elisabetta Povoledo, "Boston Museum Returns 13 Ancient Works to Italy," *The New York Times*, 29 septembre 2006, consulté le 19 août 2011, <http://www.nytimes.com/2006/09/29/arts/design/29mfa.html>.

<sup>3</sup> Gill et Chippindale, "From Boston to Rome," 314.

<sup>4</sup> Peter Watson et Cecilia Todeschini, *The Medici Conspiracy: The Illicit Journey of Looted Antiquities, from Italy's Tomb Raiders to the World's Greatest Museums* (New York: Public Affairs, 2006), 20-22. Voir également David Gill et Christopher Chippindale, "From Malibu to Rome: Further Developments on the Return of Antiquities," *International Journal of Cultural Property* 14 (2007): 206.

<sup>5</sup> Gill et Chippindale, "From Boston to Rome," 312.

<sup>6</sup> *Ibid.*, 311.

## II. Processus de résolution

### Négociation – accord transactionnel

- Au vu des documents trouvés dans le local de M. Medici et les preuves présentées lors du procès de M. Hecht et de Mme True,<sup>7</sup> le Boston MFA n'était pas en position de force lors des négociations. C'est probablement la raison pour laquelle l'accord a été conclu quelques mois après le début des négociations.<sup>8</sup>

## III. Problèmes en droit

### Limites procédurales – fouille illicite – exportation illicite

- Le manque d'éléments de preuve et de documents relatifs à l'origine illicite des objets archéologiques de la collection du Boston MFA a empêché l'Italie d'engager des poursuites contre le musée.

## IV. Résolution du litige

### Restitution sous condition – Coopération culturelle – Prêt

- 13 objets archéologiques ont été restitués à l'Italie, notamment des vases peints et la statue de Sabina, l'épouse de l'Empereur Hadrien.<sup>9</sup>
- En échange des antiquités restituées, l'Italie a accordé des prêts au Boston MFA.
- Le Boston MFA s'est dit prêt à communiquer des informations relatives aux futures acquisitions d'antiquités italiennes.<sup>10</sup>

## V. Commentaire

- Cet accord est similaire à celui conclu entre l'Italie et le Metropolitan Museum of Art (MET). En vertu des deux accords, le gouvernement italien s'est engagé à prêter des pièces maîtresses en échange de la restitution des objets archéologiques revendiqués. Cependant, le MET, contrairement au Boston MFA, a refusé d'accepter la clause selon laquelle le musée devait informer le gouvernement italien de tout emprunt ou don ou de toute acquisition d'objets qui proviendraient d'Italie.

---

<sup>7</sup> Pour plus d'informations sur d'autres marchands d'art et galeries impliqués dans une procédure pénale, voir Elisabetta Povoledo, "Boston Museum Returns 13 Ancient Works to Italy," *The New York Times*, 29 septembre 2006, consulté le 19 août 2011, <http://www.nytimes.com/2006/09/29/arts/design/29mfa.html>.

<sup>8</sup> Information confirmée par le musée lui-même, avec moins de précision, voir Elisabetta Povoledo, *ibid.*

<sup>9</sup> *Ibid.*

<sup>10</sup> *Ibid.*

- Des éloges ont été adressés au Boston MFA pour son esprit ouvert et honnête pendant les négociations. Selon Maurizio Fiorilli, le négociateur en chef du gouvernement italien, le musée a accordé plus d'importance aux projets culturels qu'à l'acquisition même des œuvres.<sup>11</sup> Cette attitude pourrait s'expliquer par une sincère volonté de collaboration, mais il ne faut pas oublier le rôle qu'a pu jouer la mise en accusation de Marion True dans la disposition du musée à collaborer.
- À la suite de cette affaire, une section sur la provenance des objets archéologiques a été ajoutée au site du Boston MFA.

## VI. Sources

### a. Doctrine

- Gill, David, et Chippindale, Christopher. "From Boston to Rome: Reflections on Returning Antiquities." *International Journal of Cultural Property* 13 (2006): 311-331.
- Gill, David, et Chippindale, Christopher "From Malibu to Rome: Further Developments on the Return of Antiquities." *International Journal of Cultural Property* 14 (2007): 205-240.

### b. Documents

- Accord entre le ministère italien de la culture et le Boston Museum of Fine Arts, conclu à Rome, 28 septembre 2006.

### c. Médias

- Bozonnet, Jean-Jacques. "La 'victoire' de l'Italie contre quatre grands musées américains." *Le Monde*, 18 décembre 2007.
- Povoledo, Elisabetta. "Boston Museum Returns 13 Ancient Works to Italy". *The New York Times*, 29 septembre 2006. Consulté le 13 décembre 2011. <http://www.nytimes.com/2006/09/29/arts/design/29mfa.html>.
- Déclaration conjointe du Boston Museum of Fine Arts et du ministère italien de la culture, "Museum of Fine Arts, Boston and Italian Ministry of Culture Sign Agreement Marking New Era of Cultural Exchange." 28 septembre 2006.

---

<sup>11</sup> Ibid.